



PRÉ REQUIS

Etre titulaire du certificat de compétence de premiers secours (PSC)

DURÉE

28 heures réparties sur 4 journées

NOMBRE DE PARTICIPANTS

5 à 10 personnes max par groupe

METHODES PÉDAGOGIQUES

▫ Référence réglementaire : Arrêté du 15 Juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile
▫ Enseignement réalisé conformément aux référentiels de l'ANPS
▫ l'enseignement dispensé peut comporter des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique, au travail en sous-groupe

VALIDATION

▫ Évaluation continue durant le stage
▫ Délivrance d'une attestation de formation

PUBLIC VISE

Cet enseignement s'adresse à toute personne qui souhaite avoir une activité de formation professionnelle bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile et envisage de participer à la formation de « PAE Formateur PSC ou Formateur PS.

LE PROGRAMME

Cette formation se compose de différentes parties permettant à l'apprenant l'acquisition des compétences suivantes :

- ✓ Evaluer le niveau de connaissances acquises et restant à acquérir
- ✓ Apporter les connaissances structurées
- ✓ Organiser l'apprentissage des apprenants
- ✓ Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
- ✓ S'auto évaluer dans son rôle de formateur
- ✓ Etablir une communication dans le cadre de sa formation
- ✓ Gérer la mise en place d'une formation
- ✓ Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies
- ✓ Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe

OBJECTIFS

- La formation a pour principal objectif de donner aux apprenants les savoirs, les savoir-faire et les savoirs comportementaux nécessaires pour leur permettre dans le futur de mobiliser les compétences acquises afin de participer à l'emploi de formateur
- la formation est organisée sous la responsabilité de l'ANPS qui en détermine les modalités pratiques de mise en oeuvre
- les apprenants à l'issue de l'intégralité de la formation, auront acquis les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant des ressources pédagogiques internes et externes

UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER

Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)

Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : contact@udps95.fr - Site internet : <http://udps95.fr>

Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024

